

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration

Séance du 14 décembre 2006

Délibération n°2006-2

Election du Président du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-1 à L.334-2 et R.334-12,

Vu les articles 1 à 9 du Règlement Intérieur de l'établissement public Agence des aires marines protégées, approuvés par délibération en date du 14 décembre 2006,

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, est déclaré élu Président du Conseil d'administration :

Jerome BIGNON
par 29 voix pour
et un Blanc
sur 30 votant

Le Commissaire du Gouvernement

